

FAQ (questions des parents)

Est-il possible de contacter un enseignant pour assurer des cours "privés" à des petits groupes d'élèves, éventuellement au domicile des parents ?

L'organisation de cours privés à la maison avec des enseignants du lycée relève de la responsabilité individuelle des familles et de l'enseignant qui, dans ce cadre, n'est plus sous l'autorité administrative et pédagogique du chef d'établissement. Par ailleurs, faire déplacer un enseignant de l'établissement au domicile de l'élève peut engager la responsabilité de celui-ci au regard des autorités cubaines.

FAQ (preguntas de los padres)

¿Es posible contactar con un profesor para dar clases "privadas" a pequeños grupos de estudiantes, posiblemente en casa de los padres?

La organización de las clases particulares a domicilio con los profesores del instituto es responsabilidad individual de las familias y del profesor que, en este contexto, ya no está bajo la autoridad administrativa y pedagógica del director. Además, hacer que un profesor de la escuela se traslade a la casa de un estudiante puede comprometer la responsabilidad de este con respecto a las autoridades cubanas.